

COMPTE RENDU du CTL du 22 mars 2022

Réunis en comité technique local le mardi 22 mars 2022, plusieurs sujets figuraient à l'ordre du jour.

1) Créations des SAPF

Le premier était la création des Services d'Appui à la Publicité Foncière et leur répercussion sur le SPF de Nice. En effet, celui-ci est situé dans une métropole et, à ce titre, il subira les transferts d'emplois dus à la relocalisation (anciennement démétropolisation) !

Alors que la direction générale « loue l'importance du maillage territorial » auprès des élus, elle explique en même temps « que le maillage territorial de la publicité foncière est resté inchangé depuis 1970 ... qu'il faut donc harmoniser les pratiques et permettre un pilotage plus homogène sur l'ensemble du territoire... ». **C'est pourquoi les 354 SPF vont être réduits à 140 structures : 122 SPF (d'ici juin 2022) et 18 SAPF entre 2021 et 2023.** Ces derniers traiteront à distance une partie de l'activité des SPF. Un de ces SAPF hébergera le futur Pôle National de Soutien au Réseau en Publicité Foncière (PNSR PF). Soutien qui était anciennement exercé pour partie par les services centraux.

Nous ne connaissons pas encore le SAPF d'accueil pour notre département, mais nous connaissons le nombre d'emplois qui seront transférés à ce titre :

- 4 emplois en 2022	- 3 en 2023	- 4 en 2024
- 3 en 2025	- 3 en 2026	- 14 en 2027

soit un total de 31 emplois sur 6 années !!!!!

Le SPF de Nice sera donc réduit à une portion congrue !

Nous avons dénoncé la dégradation du fichier hypothécaire due à une volonté d'aller toujours plus vite en limitant les contrôles, par exemple on peut publier des ventes de lots alors que la publication de l'État Descriptif de Division n'est pas faite.

La direction a reconnu qu'elle avait été alertée de cette dégradation. Elle va donc diligenter un audit pour voir l'ampleur des dégâts.

Dans les faits, bien évidemment, il ne s'agit pas de relocalisations mais de **délocalisations**. L'administration va implanter des missions qui n'apporteront aucun renforcement du service public de proximité dans les villes « choisies » puisqu'il s'agira uniquement d'unités de « back-office », d'appui au réseau ou encore de centres d'appels. **Depuis le début, la CGT Finances Publiques dénonce ce démantèlement du réseau de la DGFIP.**



2) L'ANF

Le deuxième sujet était celui de l'Accès des Notaires au Fichier immobilier, en résumé les notaires ont accès au fichier immobilier des hypothèques et génèrent eux-mêmes leurs réquisitions (demandes de renseignements).

Cela a été mis en place à compter du 15 mars dans notre département, et en une semaine nous sommes passés de 300 à 70 demandes sur Nice par exemple. **Pour information : 90 % des 6,8 millions d'interrogations nationales étaient faites par les notaires et traitées par les SPF. Soit plus de 6 millions d'interrogations à 12€ qui ne seront plus facturées. Nous ne doutons pas que les notaires les factureront à leurs clients, et sûrement plus cher.**

La qualité de celles-ci pose problème, néanmoins ce nouveau process entraîne de nouvelles suppressions d'emplois, 2 pour 2022, et les collègues en charge de cette mission, ils étaient environ 8 par SPF, seront formés à de nouvelles tâches.



3) Création d'une antenne extra-départementale des SIE niçois à Digne-les-Bains

Les deux SIE niçois vont transférer à terme 25 emplois dans une antenne installée dans le département des Alpes-de-Haute-Provence dans la commune de Digne-les-Bains.

Dans un premier temps il y aura un transfert de 17 emplois au 01/09/2022 et le solde au 01/01/2023.

Aucun agent des SIE des Alpes-Maritimes n'a souhaité suivre la mission dans le 04. A Digne, il y a actuellement une antenne du SIE de Manosque avec 9 agents et un chef. L'antenne de Nice peut leur permettre de rester sur Digne au lieu de rejoindre Manosque. A cela s'ajoute l'affectation de 4 ou 5 B stagiaires au mois d'avril d'après la direction, information à vérifier.

Les deux directions se sont déjà accordées sur les missions concernées : ce sera la gestion des AVISIR et le traitement de la défaillance déclarative en matière d'impôt sur les bénéfiques (IS, BIC, BNC, BA, Sociétés civiles de moyens). La convention finale est en cours de rédaction.

Les collègues du SIE de Menton devant fusionner avec le SIE Nice Centre Collines au 01/01/2023 auront donc la malchance de devoir participer au solde des transferts d'emplois !

Nous avons mis l'accent sur les difficultés de liaison avec les PCE et les BDV qui ne manqueront pas de voir le jour avec cette distance géographique entre services.

Sur ces trois sujets, il s'agissait d'une présentation, car la « relocalisation » faisait partie du paquet « cadeau » du NRP et avait donc déjà été actée lors de précédents CTL.

4) Evolution de l'accueil à la TAMA

Les agents de la Trésorerie Alpes-Maritimes Amendes, appuyés par leurs chefs de service, ont demandé à la direction de supprimer l'ouverture au public et de limiter la réception à l'accueil sur RDV (3 demi-journées dans un premier temps à adapter si nécessaire) en s'engageant sur un niveau d'accueil téléphonique très supérieur à l'actuel.

Le constat c'est que la TAMA a une réception, nombreuse, difficile, très conflictuelle, et les agents sont en très grande souffrance.

Les choix politiques ont fait passer le nombre d'amendes à traiter de 400 000 en 2020 à 600 000 en 2021.

La CGT a rappelé son attachement au service public et dénoncé ce nouveau recul qui laissera de côté les plus démunis. La direction a bien conscience qu'il ne s'agit pas d'une solution satisfaisante, mais elle fait avec les moyens disponibles en priorisant la Balf et le téléphone. C'est pourquoi elle propose cette expérimentation avec un bilan contradictoire à l'automne en s'engageant à revenir à la situation initiale si les résultats ne sont pas concluants.

Nous avons également demandé à avoir l'impact sur les caisses résiduelles et notamment celle de la trésorerie de Nice Municipale.

Nous serons des plus vigilants quant au déroulement de l'expérimentation tant au niveau des conditions de travail des agents que de la réception du public.



5) Convention Parquet-DDFIP-Forces de l'ordre

Elle vise la saisie des sommes d'argent en espèces, égales ou supérieures à 300€, en possession des personnes placées en garde à vue ou faisant l'objet d'une rétention judiciaire. Elle a été signée le 6/1/2022 après moult échanges et il n'y a eu qu'un seul cas à traiter depuis sa mise en place. La DDFIP a bien fait acter que nos huissiers n'étaient disponibles que pendant les heures ouvrables, donc pas les weekends ni le soir.

6) Fonds pour l'amélioration des conditions de travail des agents

Comme nous vous l'avons écrit en début d'année l'utilisation des **168 657 € de ce fond exceptionnel** devait être validé en CTL. Nous avons dégagé quatre axes lors de groupe de travail. La direction nous a présenté l'ensemble des actions envisagées, **le montant final est à ce jour** (des devis peuvent encore changer) **de 186 968,17€**. **La DDFIP 06 participera sur son budget à hauteur de 18 311,17€**.

Cela va conduire à installer 26 ballons d'eau chaude répartis sur les sites de Thiers, Ackermann, Cadéï, Cagnes/mer, Grasse, Menton et la Paierie ainsi que 150 mitigeurs répartis sur Thiers, la TAMA, Ackermann, Delille, Cadéï, Cagnes/Mer, Grasse, Menton.

Il va également être créé ou aménagé des espaces de détente intérieur (Delille et Cannes) ou extérieur (Thiers/TAMA, Antibes et Grasse) ainsi que l'achat de mobilier pour Cadéï, Menton et Cagnes/Mer.

Neuf fontaines à eau seront installées dans les SGC et sur les sites d'Ackermann, Delille, Cadéï et Cannes.

Les SGC seront également dotés de poubelle de tri sélectif.

L'ensemble des dépenses a été voté par toutes les organisations syndicales ce qui permet à la direction de pouvoir engager dès à présent les dépenses.

7) Questions diverses

① Parking Cannes CH

Comme nous l'avons demandé dans notre déclaration liminaire, nous attendions des précisions de la part de la direction sur l'éventualité d'obtention de places de parkings dans celui en construction en face de la trésorerie. Elle va reprendre contact avec l'hôpital

pour relancer la demande, mais pense qu'il n'y aura pas de difficultés sur le sujet. Elle va rechercher des solutions pour la période transitoire.

② *SGC Plan du Var*

Le stationnement est également un souci sur ce site, la direction a échangé avec le maire de Levens sur ce sujet. Il a en effet des velléités de faire des parkings mais via la métropole, car c'est une zone géographique en expansion, donc il n'y a pas de date d'arrêtée.

③ *Recette des finances Nice Municipale*

La direction est bien dans une réflexion globale concernant un bon nombre d'immeubles domaniaux dont celui de Delille. Le loyer actuel de la RF Nice Municipale est d'environ 100 000€ par an plus les charges. Une réorganisation des services de la direction sera menée pour pouvoir intégrer la venue de Nice Municipale. Aucune date n'est encore prévue.

Nous avons fait remarquer qu'à l'heure actuelle les agents pouvaient se stationner sans difficulté, qu'en serait-il par la suite ?

④ *BDV de Grasse*

La BDV comme le SGC de Grasse rejoindront dans un futur plus ou moins proche le CFP de Grasse, encore une fois pour des raisons de loyer. Celui du SGC de Grasse est actuellement de 170 000€ plus les charges. Les dates ne sont pas non plus arrêtées.

⑤ *BDV Ackermann*

M Brécharde a reconnu que l'installation des BDV à Ackermann n'était pas une réussite. Pour rappel, nous avons combattu le projet de son prédécesseur ce qui avait au moins permis d'éviter qu'il y ait également les trois brigades DIRCOFI de CANNES sur zone. Il y aura donc également une réflexion d'ensemble avec la réorganisation des sites de Cadéï et Delille.

⑥ *EDR*

Il a été rappelé que les membres de l'équipe de renfort étaient appelés à tourner sur les services, pas forcément tous les mois, mais qu'ils ne devaient pas rester à demeure pendant parfois plusieurs années dans le même service.

La direction est d'accord sur le principe.

⑦ *Cantine Thiers*

Pendant les travaux qui ont lieu sur le site, la cantine va être fermée une quinzaine de jours courant mai. La direction a précisé que les dispositions mises en œuvre pendant la fermeture de celle de Cadéï seraient renouvelées sur Thiers (à savoir la possibilité pour les agents de Thiers de venir déjeuner à Cadéï en bénéficiant d'un laps de temps supplémentaire pour faire le trajet).

⑧ *Archives CDIF Nice*

Nous sommes intervenus sur la saleté des archives du CDIF de Nice. La direction va se renseigner pour les inclure dans le contrat de nettoyage pour qu'elles soient nettoyées au moins une fois par mois.